



N° 955 /ATRM/2016

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance des boursiers togolais de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale que des dispositions urgentes sont prises par les Autorités Compétentes Togolaises pour le versement du complément de bourse dans un bref délai.

Conscient du désagrément que ce retard a dû certainement causé, l'Ambassade invite toutefois la communauté togolaise étudiante boursière à un sens de civisme tout en sollicitant sa parfaite compréhension.

Fait à Rabat, le 20 SEPT 2016

Le Chargé d'Affaires



[Signature]
Koudjo ADANOU